



Compte rendu comité syndical du 8 mars 2018 à 17h30 à Lagrand (salle de la CCSB)

Monsieur Jacques FRANCOU, président du SMIGIBA ouvre la séance en remerciant les femmes élues d'être présentes en cette journée de la femme.

Le secrétaire de séance est Madame ACANFORA.

Le compte-rendu du comité syndical du 7 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1- VOTE DU COMPTE DE GESTION

Contexte :

Les résultats budgétaires de l'exercice 2017 dressés par le Trésorier du SMIGIBA sont présentés dans le tableau ci-dessous :

40900 - SMIGIBA -

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	721 423,98	703 669,18	1 425 093,16
Titres de recette émis (b)	261 710,90	642 272,48	903 983,38
Réductions de titres (c)	414,71	773,35	1 188,06
Recettes nettes (d = b - c)	261 296,19	641 499,13	902 795,32
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	721 423,98	703 669,18	1 425 093,16
Mandats émis (f)	272 893,92	603 778,40	876 672,32
Annulations de mandats (g)	0,00	1 105,55	1 105,55
Depenses nettes (h = f - g)	272 893,92	602 672,85	875 566,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		38 826,28	27 228,55
(h - d) Déficit	11 597,73		

Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés provenant du Trésorier du SMIGIBA sont présentés dans le tableau ci-dessous :

40900 - SMIGIBA -

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	115 733,91	0,00	-11 597,73	0,00	104 136,18
Fonctionnement	50 905,06	0,00	38 826,28	0,00	89 731,34
TOTAL I	166 638,97	0,00	27 228,55	0,00	193 867,52
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	166 638,97	0,00	27 228,55	0,00	193 867,52

Délibération n°2018-005 votée à l'unanimité

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Contexte :

Le compte administratif de l'exercice 2017 est présenté ci-dessous :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		115 733,91 €		50 905,06 €		166 638,97 €
Opérations exercice	272 893,92 €	261 296,19 €	602 672,85 €	641 499,13 €	875 566,77 €	902 795,32 €
Total	272 893,92 €	377 030,10 €	602 672,85 €	692 404,19 €	875 566,77 €	1 069 434,29 €
Résultat de clôture		104 136,18 €		89 731,34 €		193 867,52 €
Restes à réaliser	95 856,39 €	106 475,01 €			95 856,39 €	106 475,01 €
Total cumulé	95 856,39 €	210 611,19 €		89 731,34 €	95 856,39 €	300 342,53 €
Résultat définitif		114 754,80 €		89 731,34 €		204 486,14 €

Discussion :

M. FRANCOU sort de la salle et M. MATHIEU préside la séance pour la présentation et le vote du compte administratif. M. MATHIEU présente les résultats du compte administratif par section.

Section de fonctionnement :

Mme SAUDEMONT demande à quoi correspond le chapitre 011 et pour quelles raisons le montant réalisé

est inférieur au montant prévu.

Mme VASSAS détaille les dépenses et recettes du chapitre 011, en section de fonctionnement :

- études inscrites au budget 2017 : réalisation du bilan du contrat de rivière et évaluation du contrat ainsi que la prestation juridique de révision des statuts et accompagnement GEMAPI → montant prévu 58 000 €. Ces études ont été reportées à 2018.
- formation : des formations (sécurité notamment) étaient prévues en 2017 mais auront lieu en 2018.
- loyer : 5000 € étaient prévus pour 2017 mais seulement 2400 € ont été réalisés car la CCBD ne nous a pas transmis le titre du loyer de 2017.

Mme SAUDEMONT souhaite comprendre ce loyer destiné à la communauté de communes alors que c'est la commune d'Aspres qui est propriétaire des locaux.

Mme VASSAS explique que les locaux sont divisés en deux parties : une partie louée par la commune d'Aspres et une partie sous-louée par la CCBD.

M. FRANCOU E. demande combien d'habitants il y a sur le bassin versant.

Mme VASSAS annonce 29 000 habitants.

Section d'investissement :

M. LESBROS demande si les 107 000 € prévues en études sont les actions du PAPI.

Mme VASSAS précise qu'il s'agit d'une dépense prévue pour réaliser l'étude d'aménagement du Grand Buëch et il a été réalisé 28 000 € en 2017.

Délibération n°2018-006 votée à l'unanimité.

3- AFFECTATION DES RÉSULTATS

Contexte :

Sur la base du compte de gestion et du compte administratif, les résultats sont établis comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	Réalisé
Dépenses	- 272 893,92 €	- 95 856,39 €	- 602 672,85 €
Recettes	261 296,19 €	106 475,01 €	641 499,13 €
Report 2016	115 733,91 €		50 905,06 €
Résultat à reporter	104 136,18 €		89 731,34 €

La délibération n°2018-007 est votée à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat 2017 sur le budget 2018 de la manière suivante :

Investissement : 104 136,18 € au compte 001 (recettes)

Fonctionnement : 89 731,34 € au compte 002 (dépenses)

4- VOTE DU BUDGET 2018

Contexte :

Le budget primitif de l'exercice 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à :

En recettes à la somme de : 1 438 200,10 Euros

En dépenses à la somme de : 1 438 200,10 Euros

Le budget 2018 est présenté par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	247 862,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	378 074,39 €
65	Autres charges de gestion courante	28 188,37 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	30 297,70 €
22	Dépenses imprévues	3 000,00 €
014-7398	Atténuation de produits	29 383,03 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042-6811	Dotations aux amortissements	178 146,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		894 951,49 €

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations et participations	641 530,15 €
042	Reprise de subventions	163 690,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	89 731,34 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		894 951,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Chapitre	Libellé	RAR	Prévisions 2018	Montant total
20	Immobilisations incorporelles	61 200,00 €	74 809,09 €	136 009,09 €
21	Immobilisations corporelles	25 586,39 €	52 595,75 €	78 182,14 €
23	Immobilisations en cours	9 070,00 €	127 297,39 €	136 367,39 €
020	Dépenses imprévues		25 000,00 €	25 000,00 €
040-139	Reprise de subventions		163 690,00 €	163 690,00 €
041-2331	Opérations patrimoniales		4 000,00 €	4 000,00 €

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

Maison de l'intercommunalité 05 140 ASPRES SUR BUËCH

☎ : 09 66 44 21 26 📠 : 04 92 58 63 16 @ : smigiba05@orange.fr

4/13

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	95 856,39 €	443 392,22 €	543 248,61 €
--	-------------	--------------	---------------------

RECETTES				
Chapitre	Libellé	RAR	Prévisions 2018	Montant total
13	Immobilisations incorporelles	106 475,01 €	140 094,87 €	246 569,88 €
10	Immobilisations corporelles		10 396,55 €	10 396,55 €
21	Immobilisations en cours		0,00 €	0,00 €
040-28	Amortissements		178 146,00 €	178 146,00 €
001	Résultat d'investissement reporté		104 136,18 €	104 136,18 €
041-2031	Opérations patrimoniales		4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		106 475,01 €	328 637,42 €	543 248,61 €

Discussion :

Mme VASSAS présente le budget 2018 par chapitre et explique l'augmentation du chapitre 012 (charges de personnel) par rapport à 2017 car un agent Natura 2000 a une augmentation de son temps de travail, son salaire est entièrement financé.

Mme SAUDEMONT demande quelles sont les études prévues en 2018.

Mme VASSAS détaille :

- évaluation du contrat de rivière
- accompagnement juridique pour réviser les statuts (gouvernance, compétences, clé de répartition financière, responsabilités)
- convention CEREMA/IRSTEA pour adapter les analyses coût bénéfice au contexte local et proposer des indicateurs environnementaux dans les analyses multicritères
- études inscrites au PAPI et retenues comme prioritaires pour l'année 2018 : amélioration de la connaissance des enjeux, aléas torrentiels et inondation dans les départements 05 et 26, concertation avec les élus pour définir les zones à protéger en perspective de la détermination des systèmes d'endiguement,
- pour ce qui est des autres services extérieurs, il s'agit des actions de communication : bulletin, site internet, sensibilisation des scolaires.

M. MATHIEU fait remarquer que dans le projet de délibération reçu, les participations étaient plus élevées.

Mme VASSAS précise que les 191 000€ de participations présentés à ce stade du diaporama concernent uniquement le fonctionnement, il y a aussi une partie des participations qui sont en investissement. Le montant total est conforme au montant inscrit dans la note de préparation.

M. ROLLAND souligne une erreur de calcul dans le tableau de recettes d'investissement pour l'année 2018.

Mme VASSAS confirme l'erreur et informe que la présentation mise en ligne sur le site internet sera mise à jour.

La délibération n°2018-008 est votée à l'unanimité :

- **D'approuver** le budget primitif de l'exercice 2017, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 438 200,10 Euros

En dépenses à la somme de : 1 438 200,10 Euros

- **D'adopter** le budget par chapitre selon le détail présenté ci-dessus

5- VOTE DES PARTICIPATIONS 2018

Contexte :

Les participations des communautés de communes demandées pour l'année 2018 s'élèvent à 229 852,38 € au total et permettent la mise en œuvre d'actions prioritaires du contrat de rivière et la poursuite des actions qui étaient inscrites au contrat de rivière. Les participations en fonctionnement s'élèvent à 191 749,50 € et en investissement à 38 102,87 €. Les actions qui relèvent du hors GEMAPI représentent 102 675,10 € et celles qui sont GEMAPI sont de 127 177,28 €.

Discussion :

M. MATHIEU souligne que les montants totaux afférents à la GEMAPI et Hors GEMAPI présentés sur le diaporama ont été inversés.

Mme VASSAS confirme l'erreur et informe que la présentation mise en ligne sur le site internet sera mise à jour.

Mme SAUDEMONT demande quels sont les critères utilisés dans cette répartition Gemapi/hors Gemapi ?

Mme VASSAS rappelle que la GEMAPI est définie avec les articles 1, 2, 5, 8 du L211-7 du Code de l'Environnement. Dans le cadre de la mission d'appui GEMAPI, un tableau avait été réalisé avec une liste des actions qui pouvaient relever de la Gemapi. La ventilation des actions pour l'année 2018 a été faite sur la base de ce tableau (<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/socle/index.php> – télécharger le document : Dossier d'Annexes et cf. page 80/86)

M. FRANCOU ajoute qu'un certain nombre d'actions existaient déjà et qu'il n'y a pas de barrière étanche entre Gemapi / hors Gemapi. On s'est arrêté sur des critères et un volume financier. L'idée était de mettre un certain montant en hors Gemapi pour que ça diminue les participations des communautés de communes et que le reste des actions qui relèvent de la GEMAPI soit financé par la taxe Gemapi (si tant est qu'elle soit instaurée). Les critères sont les mêmes pour toutes les communautés de communes.

M. ROLLAND demande si la compétence GEMAPI engendre une révision de la clé de répartition financière.

M. FRANCOU précise que les participations sont calculées sur la base de la clé de répartition inscrite dans les statuts actuels du syndicat, sur la base de la population DGF et du potentiel fiscal. Le Président ajoute que la démarche de révision des statuts nécessite une prestation juridique mais que l'engagement de la mission juridique nécessite d'avoir signé la convention financière du PAPI d'intention pour demander les financements.

M. LESBROS demande si le montant affecté à la taxe GEMAPI a bien été ventilé par EPCI sur la même base que le hors GEMAPI.

Mme VASSAS confirme que la répartition entre EPCI des montants hors GEMAPI et GEMAPI est bien conforme aux statuts.

M. Mathieu rappelle que la répartition des actions GEMAPI/hors GEMAPI résulte de la commission des

finances de janvier 2018.

La délibération n°2018-009 est approuvée à l'unanimité :

- D'approuver les participations financières des communautés des communes pour l'exercice budgétaire 2018 pour un montant total de **229 852,38 €**

EPCI	Participations totales 2018
Communautés de communes Buëch Dévoluy	82 678,33 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	128 772,08 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	16 765,78 €
Communautés de communes Diois	1 636,19 €
TOTAL	229 852,38 €

- D'approuver la répartition suivante en GEMAPI/hors GEMAPI de ces participations :
 - Participations qui relèvent du hors GEMAPI

EPCI	Participations HORS GEMAPI 2018
Communautés de communes Buëch Dévoluy	36 932,43 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	57 522,51 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	7 489,28 €
Communautés de communes Diois	730,88 €
TOTAL	102 675,10 €

- Participations qui relèvent de la GEMAPI

EPCI	Participations GEMAPI 2018
Communautés de communes Buëch Dévoluy	45 745,90 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	71 249,57 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	9 276,51 €
Communautés de communes Diois	905,30 €
TOTAL	127 177,28 €

6- RENOUELEMENT LIGNE TRÉSORERIE

Contexte :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) a besoin de contracter, comme chaque année, une ouverture de crédit de type « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70 000 Euros,

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

Maison de l'intercommunalité 05 140 ASPRES SUR BUËCH

☎ : 09 66 44 21 26 📠 : 04 92 58 63 16 @ : smigiba05@orange.fr

7/13

pour une durée d'un an, avec un taux EONIA + 2,09 %

Discussion :

M. FRANCOU informe que le SMIGIBA contracte depuis plusieurs années une ligne de trésorerie en cas de besoin, dans l'attente des subventions. En 2017, la ligne n'a pas été dépensée.

Mme VASSAS ajoute que plusieurs banques ont été consultées, la banque postale, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole. Seule la Caisse d'Épargne a répondu favorablement pour le montant attendu.

M. GAY informe qu'il a connaissance d'un syndicat d'arrosage qui a obtenu récemment une ligne de 30 k€ avec un taux de 1,16 et que le Crédit Agricole propose des taux moins élevés en général.

Mme VASSAS indique que le Crédit Agricole ne fait pas de ligne de trésorerie inférieure à 400 000€ d'après leur réponse à notre sollicitation.

La délibération n°2018-010 est approuvée à l'unanimité :

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit de type « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70 000 Euros, pour une durée d'un an, avec un taux EONIA + 2,09 %
- Autorise le président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.
- Autorise le président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

7- CRÉDIT RELAIS

Contexte :

Afin de pallier le retard de subventions pour les postes et les actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA, le syndicat doit contracter un crédit relais « différé en capital » d'un montant de 140 000 €.

Discussion :

M. FRANCOU précise que ce prêt sera contracté en fin d'année, certainement en novembre et que les intérêts seront payés en 2019.

Mme VASSAS informe que seules les banques Caisse d'Épargne et Crédit Agricole ont répondu favorablement à la demande de prêt.

La délibération n°2018-011 est approuvée à l'unanimité :

Décide de contracter un prêt relais de 140.000€ (cent quarante mille euros) pour une durée maximum de 3 ans au taux en vigueur au moment de l'engagement pour un paiement annuel des intérêts.

Le versement des fonds sera réalisé dans les deux mois suivants la signature du contrat en 1 seul versement. Le remboursement du capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois. L'amortissement du capital est in fine. Les frais de dossier s'élèvent à 350 euros.

Autorise le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne/Crédit Agricole ainsi que tous documents nécessaires.

8- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE POSTE PAPI

Contexte :

Un poste d'ingénieur en hydraulique a été créé en 2016 pour élaborer le PAPI d'intention du Buëch. Afin d'obtenir des subventions pour ce poste, conformément au plan d'actions de prévention des inondations et dans l'attente de la signature officielle de la convention financière du PAPI, il est proposé de prendre une délibération de principe.

La délibération n°2018-012 est approuvée à l'unanimité :

De maintenir ouvert le poste d'ingénieur hydraulicien (bac +5, filière technique), à temps plein, 35h hebdomadaires annualisées, pour exercer les missions suivantes sur la durée du PAPI d'intention :

- animation du PAPI d'intention du Buëch de 2018 à 2020,
- mise en œuvre et suivi technique des actions du PAPI sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA,
- suivi administratif des actions engagées sous maîtrise d'ouvrage du SMIGIBA,
- réalisation du dossier de candidature pour le PAPI complet du Buëch ;

D'autoriser le Président du SMIGIBA à solliciter les financements nécessaires auprès de l'ensemble des partenaires financiers concernant ce poste ;

D'autoriser le Président du SMIGIBA à signer les conventions relatives aux aides financières obtenues auprès des partenaires financiers et leurs avenants.

9- STATIONS DE MESURES DES DÉBITS

Contexte :

Le SMIGIBA a pour mission la mise en œuvre des stations temporaires de mesures des hauteurs d'eau en période d'étiage et propose de faire évoluer le réseau de sondes en intégrant en 2018 une nouvelle station de mesures sur la Méouge, à proximité de sa confluence avec le Buëch. Par ailleurs, dans le cadre d'un travail partenarial mené avec la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes, le syndicat propose de s'impliquer dans l'instrumentation des prises d'eau principales des canaux d'irrigation pour quantifier les volumes d'eau prélevés au regard des débits des cours d'eau. Enfin, pour améliorer la connaissance en période d'étiage estival, il est proposé d'assurer le suivi thermique des cours d'eau afin de proposer une évolution -à terme- du plan cadre sécheresse intégrant des valeurs de température.

Discussion :

Mme VASSAS rappelle que l'année 2018 est une année sans contrat de rivière, c'est une période transitoire entre 2 contrats de rivière. Les partenaires financiers s'engagent (dans la limite de leur budget) à nous financer avec les mêmes taux de subventions.

Mme VASSAS ajoute que le syndicat a mis en place un réseau de suivi des températures de l'eau afin de collecter des données. Les premiers constats mettent en évidence une grande variabilité géographique de la température (on a constaté 11° à Veynes pour 28° à Laragne en été) et une forte variabilité intra journalière.

Mme SAUDEMONT demande quelle action peut être menée pour ces températures qui varient géographiquement et dans le temps.

Mme VASSAS répond que pour l'instant aucune action n'est prévue et que le syndicat en est seulement à une phase d'acquisition de la donnée pour améliorer la connaissance.

M. FRANCOU informe les élus que la Chambre d'Agriculture a déposé un dossier de renouvellement d'Autorisation Unique pluriannuelle de prélèvement. Ce dossier stipule que sur la période 2015-2017, il y a eu une diminution de 30 % des prélèvements mais il informe qu'il n'y a pas eu de mesures en continu sur le terrain pour le vérifier.

Mme ACANFORA réagit en disant que les prélèvements ont diminué puisqu'il y a des jours de restrictions.

M. FRANCOU poursuit en informant sur la nécessité d'instrumenter les prises d'eau des canaux gravitaires car on ne sait précisément ce qui est prélevé.

Mme VASSAS détaille la démarche de baisse de 30 % des prélèvements. Pour le secteur en amont de Serres, non sécurisé par le barrage, des essais d'équipement de plusieurs canaux ont été conduits en 2016 et 2017, pour vérifier les techniques d'instrumentation et tester le matériel dans des canaux.

Mme SAUDEMONT se renseigne sur le nombre nécessaire de sondes pour équiper tous les canaux.

Mme VASSAS précise qu'il y a 11 canaux prioritaires à équiper. En termes de matériels, avec les sondes de la DDT et celles du SMIGIBA, il est nécessaire d'acheter 6 sondes en 2018, sous réserve de pannes. Au budget 2018, il n'est pas prévu d'acheter plus de 6 sondes ni de louer du matériel en cas de panne.

La délibération n°2018-013 est approuvée à l'unanimité :

- **De poursuivre** l'action B3.2 du contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre » qui concerne le réseau de suivi du débit du Buëch et de ses Affluents ;

- **De valider les dépenses prévisionnelles** suivantes :

• Maintenance annuelle des stations fixes	2 500 €HT
• 10 stations temporaires (canaux + cours d'eau)	16 500 €HT
• 10 sondes thermiques	800 €HT
• Installation annuelle des stations temporaires	700 €HT
→ TOTAL = 20 500 €HT	

- **D'autoriser** le Président du SMIGIBA à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers pour un montant total de prestations de 20 500 € HT auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil régional PACA dont le plan de financement est le suivant :
 - **Agence de l'Eau : 50 % soit 10 250 € HT**
 - **Conseil Régional PACA : 30 % soit 6 150 € HT**
 - **SMIGIBA : 20 % soit 4 100 € HT**

10- TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION 2018

Contexte :

Le SMIGIBA a réalisé en interne le plan pluriannuel d'entretien de la végétation, sur les 3 prochaines années, entre 2018 et 2020 inclus. L'année 2018 prévoit des travaux sur le Grand Buëch et les affluents du Grand Buëch. Les tronçons prévisionnels sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Commune	Cours d'eau	Tronçon	Linéaire (ml C.E)	Année	Estimatif € H.T
GRAND BUECH					
Lus la Croix Haute	Grand Buech	G.B1	5000	2018	8900
St- Julien en B.	Grand Buech	G .B2	4000	2018	9800
St- Julien en B.	Grand Buech	G .B3	1100	2018	3000
La Faurie	Grand Buech	G .B4	1500	2018	3500
Aspres sur B.	Grand Buech	G.B5	3200	2018	12000
Aspremont	Grand Buech	G.B6	2200	2018	9900
Aspremont / Sigottier	Grand Buech	G.B7	3400	2018	25000
Linéaire total Grand Buëch			20 400	Total Grand Buëch	72 100,00 €

Commune	Cours d'eau	Tronçon	Linéaire (ml C.E)	Année	Estimatif € H.T
AFFLUENTS GRAND BUECH					
Lus la C.H.	Lunel	Tronçon 1 torrent du Lunel	3000	2018	9000
Lus la C.H.	Lunel	Tronçon 2 torrent du Lunel	1000	2018	4000
La Faurie	Aiguebelle	Tronçon torrent d'Aiguebelle de Mont-brand	1800	2018	5400
La Beaume	Chauranne	Tronçon torrent de Chauranne 1	2000	2018	6000
St- Pierre d'Argençon	Chauranne	Tronçon torrent de Chauranne 2	900	2018	4500
St- Pierre d'Argençon / Aspremont	Chauranne	Tronçon torrent de Chauranne 3	5000	2018	10000
Linéaire total affluents Grand Buëch			13 700	Total affluents Grand Buëch	38 900,00 €
Linéaire total Grand Buëch et affluents			34 100	Total Grand Buëch et affluents 2018	111 000,00 €

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

Maison de l'intercommunalité 05 140 ASPRES SUR BUËCH

☎ : 09 66 44 21 26 📠 : 04 92 58 63 16 @ : smigiba05@orange.fr

11/13

Discussion :

Mme VASSAS informe que la DDT05 prévoit - au titre de son budget affecté à la gestion du DPF (Domaine Public Fluvial) – de financer une partie des travaux dans le Buëch, sous réserve de l'obtention des crédits. En termes de marché, le SMIGIBA pourra être coordonnateur d'un groupement avec la DDT et le marché comprendrait plusieurs lots.

La délibération n°2018-014 est approuvée à l'unanimité : Secteurs hors Drôme

- **D'AUTORISER** le Président du SMIGIBA à engager et signer les marchés, les avenants éventuels ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés.
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de travaux de **89 100 € HT** auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental 05 dont le plan de financement est le suivant :
 - Agence de l'eau : 30 % soit 26 730 € HT
 - Conseil régional PACA : 30 % soit 26 730 € HT
 - Conseil départemental 05 : 20 % soit 17 820 € HT
 - SMIGIBA : 20 % soit 17 820 € HT
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux avec une ou plusieurs associations d'insertion dans la limite du montant inscrit au budget pour cette action.
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux et de circulation avec les propriétaires riverains.

La délibération n°2018-015 est approuvée à l'unanimité : Secteurs Drôme

- **D'AUTORISER** le Président du SMIGIBA à engager et signer les marchés, les avenants éventuels ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés.
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de travaux de **21 900 € HT** auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 26 dont le plan de financement est le suivant :
 - Agence de l'eau : 30 % soit 6 570 € HT
 - Conseil départemental 26 : 25 % soit 5 475 € HT
 - Autres financements et SMIGIBA : 45 % soit 9 855 € HT
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux avec une ou plusieurs associations d'insertion dans la limite du montant inscrit au budget pour cette action.
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux et de circulation avec les propriétaires riverains.

11- CONVENTION CDG05 – SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Contexte :

Les agents du SMIGIBA bénéficient d'une formation de sauveteur secouriste au travail qui se traduit par une formation initiale et un recyclage tous les 2 ans. Le Centre de Gestion est en mesure de former les agents et a fixé par délibération du 22 décembre 2017, les tarifs pour les formations de Sauveteurs Secouristes du Travail.

Le coût forfaitaire de la formation s'élèvera à 300 euros par jour (soit 600 euros pour une session) de 7 à 10

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

Maison de l'intercommunalité 05 140 ASPRES SUR BUËCH

☎ : 09 66 44 21 26 📠 : 04 92 58 63 16 @ : smigiba05@orange.fr

12/13

personnes. Si moins de 7 personnes regroupement pédagogique le tarif est alors de 40 euros par agent par jour incluant l'intervention des formateurs et les documents pédagogiques nécessaires.

Le paiement sera effectué au Centre de Gestion des Hautes Alpes, à la fin de la mission.

La délibération n°2018-016 est approuvée à l'unanimité :

- autoriser le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation de Formation Initiale ou de Maintien et actualisation des Compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail pour le personnel du SMIGIBA.
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget du SMIGIBA.

AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

12- POINTS DIVERS

Evaluation du contrat de rivière

L'étude d'évaluation du contrat de rivière sur la période 2008-2017 débutera début mai 2018 pour une durée de 6 mois. La consultation se fait en partenariat avec le syndicat du Drac amont, la CLEDA. La consultation débute fin février pour une remise des offres au 26 mars.

Une **Commission d'Appel d'Offres se réunira le 26 mars 2018 à 14h pour l'ouverture des plis et le jeudi 5 avril 14h** pour l'analyse des offres.

Comité de rivière 2018

Le comité de rivière se déroulera **le 29 mars 2018 à 10h, en salle des fêtes d'Eyguians – Garde Colombe**. L'ordre du jour comprend les actions réalisées en 2017, les actions prévues en 2018 et la signature officielle de la convention financière du PAPI d'intention du Buëch.

Sensibilisation des élus

Une ½ journée de sensibilisation des élus sur les thématiques de la rivière est prévue **le jeudi 20/09/18 à Aspremont** avec le SMIGIBA et l'AFB.

- Ateliers l'après midi : pêche électrique, écrevisses, gestion de la ressource en eau, castor, protection de berges et/ou ripi et/ou géomorpho/rivières en tresse puis apéro en fin de journée
- Ateliers le soir : à voir pour prospection écrevisses et projection du film

Seront invités les conseillers municipaux, communautaires, syndicaux, départementaux, députée et sénatrice.

Les élus devront s'inscrire avant le 10/09/18 par tél./mail.